

La prévention en action

Accompagner ses membres dans la recherche et la mise en œuvre de mesures de prévention pour réduire les risques liés à leurs activités et leur permettre de bénéficier ainsi de produits d'assurance adaptés à conditions avantageuses, telle est en substance la mission ***La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)***.

Pour atteindre ces objectifs, la **MMQ** développe une belle collaboration avec ses membres et leur propose **gratuitement**, tout au long de l'année, des programmes de sensibilisation, de prévention et de formation complémentaires adaptés à leurs besoins. En effet, en gestion de risques, l'improvisation n'a pas sa place : pour s'y retrouver, maîtriser les lois et règlements liés à l'urbanisme et à l'environnement, maintenir une veille sur les enjeux municipaux et l'évolution des responsabilités qui en découlent et assumer pleinement son rôle d'élu ou d'officier municipal, rien ne remplace l'échange d'informations ciblées et la formation continue.

Des formations pour une meilleure prévention

Aussi la **MMQ** propose-t-elle **gratuitement**, dans plusieurs régions du Québec, un complément aux formations offertes par la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ). À partir de bases pratiques et d'analyses de cas, elle confronte les participants à des situations réelles qui les aident à mettre en application leurs nouvelles connaissances sur :

- la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables
- le rôle de l'officier municipal et l'application des règlements d'urbanisme
- l'article 4.1 du règlement touchant l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées
- le captage des eaux souterraines.

À ces quatre programmes de perfectionnement s'ajoute une toute nouvelle formation de base – *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*.

Réservée aux municipalités, MRC et régies intermunicipales membres de la MMQ, cette formation, d'une durée de deux jours, est destinée aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement, aux élus municipaux et aux urbanistes-aménagistes. Elle leur permet de mieux maîtriser cette réglementation particulièrement sensible et, ainsi, d'anticiper et prévenir les conséquences et les recours possibles en cas de non-respect de ces contraintes, d'une part pour les municipalités et, d'autre part, pour les citoyens.

Une tournée formation en région

Dans le cadre de sa tournée formation, les trois régions visitées au printemps sont la Vallée-de-la-Gatineau, la Côte-de-Beaupré et la Haute-Côte-Nord. Dès l'automne prochain, le conseiller en prévention de la MMQ, Monsieur Roger Mapp, se rendra dans trois autres régions du Québec afin de poursuivre ses formations auprès des membres de La Mutuelle. Les dates et lieux retenus pour ces prochaines sessions seront communiqués ultérieurement

Pour toute autre précision concernant ces programmes, nous vous invitons à contacter M. Mapp, par courriel (r.mapp@ultima.qc.ca) ou par téléphone (1 866 662-0661).